

ACCÈS LIMITÉ À LA RÉGION : UNE MESURE DE SENSIBILISATION ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ S'AJOUTE À L'OUEST DE KEGASKA

Blanc-Sablon, le 2 avril 2020 – En concertation, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, la municipalité de la Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent et le comité local municipal de Kegaska, la Sûreté du Québec et le ministère des Transports du Québec annoncent l'instauration d'une mesure de sensibilisation et de protection de la santé à l'ouest de Kegaska sur la Basse-Côte-Nord.

Jusqu'au 13 avril prochain, l'accès à la Côte-Nord est limité uniquement aux résidents permanents de la Côte-Nord et aux travailleurs des secteurs essentiels. Il y a des points de contrôle à Tadoussac, Sacré-Cœur, aux aéroports de Baie-Comeau, à Sept-Îles, à l'est de Moisie, à Blanc-Sablon, à la frontière du Labrador, aux traversiers de Baie-Comeau, de Godbout et de Blanc-Sablon.

La mesure de sensibilisation et de protection de la santé à l'ouest de Kegaska vise à limiter les déplacements entre les municipalités. Les personnes qui s'y présenteront seront sensibilisées, questionnées et seront invitées à retourner chez elles si elles n'effectuent pas un déplacement en lien avec les services essentiels.

Le CISSS de la Côte-Nord tient à remercier les comités et les représentants de la Basse-Côte-Nord qui ont collaboré à mettre en place cette initiative, une belle mobilisation afin de protéger la santé de la population.

Mesures à respecter

- Si vous présentez de la fièvre ou de la toux, demeurez en isolement à la maison.
- Si vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger, vous devez obligatoirement demeurer en isolement à domicile pendant 14 jours, même si vous n'avez pas de symptômes.
- Respectez la consigne de ne pas visiter vos proches de 70 ans et plus, des alternatives vous seront proposées pour avoir des contacts téléphoniques ou visuels avec eux.
- Les mesures d'hygiène, comme se laver les mains 20 secondes et tousser dans son coude, représentent les meilleurs moyens de se protéger contre les infections et de protéger son entourage.

Si la population a des inquiétudes relatives à la COVID-19 ou présente des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, elle peut contacter sans frais la ligne téléphonique 1 877 644-4545.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa mobilisation et rappelle l'importance de respecter les mesures d'isolement, de rassemblements interdits et de distanciation sociale recommandées par le gouvernement du Québec.

À propos du COVID-19

Si le COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires, vous pouvez contacter sans frais la ligne **1 877 644-4545**. Pour en savoir plus : <https://www.quebec.ca/coronavirus>. Vous pouvez également obtenir de l'information régionale sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>.

- 30 -

Source : Myriam Gagné
Adjointe au président-directeur général et relations médias par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268